

#### 44 - Parking Cassin - Convention d'amodiation de places de stationnement

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** AKTYA prévoit la construction d'un bâtiment d'activités tertiaires et la restructuration du centre commercial du Parc pour l'installation de Pôle Emploi, rue Marc Bloch.

Ce bâtiment étant un équipement collectif, le stationnement des véhicules sera soumis au respect de la norme de stationnement suivant l'article UZPA 12 du PLU (modification n° 4 du 21 janvier 2013). Le nombre de places de stationnement à créer est estimé en fonction de l'importance, de la vocation et des besoins du projet.

L'utilisateur du bâtiment (Pôle Emploi) a défini un besoin de 16 places de stationnement.

AKTYA étant dans l'incapacité technique de réaliser ces places, elle s'est donc rapprochée de la Ville de Besançon pour solliciter l'attribution de 16 places manquantes au sein du parking public voisin. Cependant, l'ouvrage de stationnement faisant partie du domaine public, ces places ne peuvent être mises à disposition que sous la forme d'un contrat d'amodiation.

Sur ce principe, l'amodiataire s'acquitterait du versement du prix principal de 4 000 € HT par place, soit 64 000 € HT et 76 800 € TTC au taux de TVA applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (soit 20 %) pour 16 places au vu d'un titre de paiement émis par l'exploitant (Ville de Besançon ou son prestataire).

Le prix sera payable dans les conditions suivantes :

- 100 % soit 64 000 € HT + TVA au taux en vigueur, à la livraison du bâtiment.

Le contrat sera souscrit pour une durée de 13 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit 70.822.70388.0092027.35000.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat d'amodiation relatif à la mise à disposition de 16 places situées dans le parking Cassin.

**«M. Michel OMOURI :** Je souhaiterais intervenir par rapport à ce que j'avais dit au mois de juillet. Vous vous rappelez Monsieur le Maire, j'étais revenu sur l'aménagement de la Place Cassin. Je vous avais dit au départ que c'était une erreur d'avoir augmenté de 23 % les loyers pour les magasins Intermarché et Malin Plaisir, pas de réponse. En plus, et là où j'attends aussi par rapport à ce que vous allez m'indiquer maintenant, vous vous êtes engagé à faire les aménagements du fameux parking Cassin, vous vous rappelez Monsieur le Maire, vous aviez indiqué que les travaux allaient commencer au mois de juillet et se terminer début septembre. Aujourd'hui les travaux sont terminés je crois il y a à peine quelques jours...

**M. LE MAIRE :** Non, non !

**M. Michel OMOURI :** Si si Monsieur le Maire, aujourd'hui le bénéfice net c'est que les commerçants ont pris le bouillon par rapport à la rentrée scolaire. Maintenant on parle de sécurité et j'attends des informations Monsieur le Maire. Au coeur du centre commercial était peut-être pensé, réfléchi, un poste de sécurité, un poste de police. Aujourd'hui à mon avis celui-ci ne verra pas le jour. Aktya voulait faire les travaux pour 120 000 € et il me semble que l'Etat voulait avec vous, en mutualisation, mettre un poste de sécurité. Il s'avère qu'ils sont beaucoup trop chers, donc à mon avis ils pensent que le projet ne se fera pas donc j'attends des explications.

**M. LE MAIRE :** Le parking a été terminé dans les temps, d'ailleurs M. BERNARD, le propriétaire, nous l'a dit, cela a été fait de façon différente mais il a été terminé dans les temps. Les engagements qu'on avait pris au parking, au-dessous, les loyers n'ont pas été augmentés comme vous le dites puisqu'au contraire Aktya a mis en place un dispositif proportionnel et a accordé des conditions de paiement des loyers à Intermarché donc tout cela n'est pas juste Monsieur OMOURI. Quant au poste de police effectivement ça a été envisagé mais beaucoup de commerçants ont pensé que ce n'était pas une excellente idée, oui beaucoup y ont pensé. Mais vous savez à Planoise vous y passez de temps en temps, il y a des gens qui y vont beaucoup, moi j'y vais à peu près une fois tous les quinze jours quand même... Voilà donc je vous ai répondu. Simplement vous devriez noter de positiver les choses, c'est que demain j'espère que vous y viendrez, nous allons poser, parce que le Maire s'est investi là-dessus, avec le Préfet de Région la première pierre de Pôle Emploi sur Cassin pour faire revenir des gens sur Cassin et Pôle Emploi sera au coeur du quartier.

Je n'ai pas à être d'accord avec vous, Monsieur OMOURI je vous ai répondu, tenez-vous-en à mes réponses.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Non plus».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.*